

Sécurité des patients en psychiatrie : une pétition rejetée par le gouvernement

Québec, le 22 mai 2025 — Ce matin, lors d'une séance de travail de la Commission de la santé et des services sociaux, le député des Îles-de-la-Madeleine, Joël Arseneau, a présenté une pétition appelant à l'uniformisation des mesures de base en prévention du suicide dans les unités de psychiatrie des CISSS et CIUSSS du Québec. Étonnamment, les députés de la Coalition Avenir Québec ont refusé que la Commission se saisisse de cette pétition.

EN BREF

- **Une pétition réclamant l'uniformisation des mesures de prévention du suicide en psychiatrie, parrainée par le député Joël Arseneau, a été rejetée ce matin par les députés de la CAQ.**
- **La pétition, lancée par Daniel Lepage après le suicide de sa fille à l'hôpital de Trois-Rivières, a recueilli près de 2400 signatures.**
- **Le gouvernement invoque un mandat général de Santé Québec sur les disparités régionales, sans pouvoir confirmer d'action concrète.**

Parrainée par le député Joël Arseneau, la pétition a recueilli près de 2400 signatures et proposait une solution simple : harmoniser les pratiques à l'échelle nationale pour garantir un niveau minimal et équitable de prévention du suicide dans toutes les unités psychiatriques du Québec, peu importe la région.

Lancée en mars dernier par M. Daniel Lepage, la pétition visait à éviter que d'autres familles vivent le drame qu'il a lui-même traversé. Le 9 avril 2021, sa fille s'est tragiquement enlevée la vie à l'hôpital de Trois-Rivières, dans l'unité psychiatrique, avec du matériel qui lui avait été remis lors de son admission. Trois ans après ce drame, le CIUSSS concerné a finalement retiré les objets en question. Un délai trop long, et sans garantie que d'autres établissements ne commettent plus la même erreur, croit le député péquiste.

Malgré la légitimité de la demande, les députés de la CAQ ont opposé un refus, au motif que Santé Québec aurait déjà pour mandat d'atteindre des niveaux comparables de santé et de bien-être entre les régions et les groupes de population afin d'éliminer toute disparité. Or, en réponse aux questions du député Arseneau, personne n'a été en mesure de confirmer qu'un tel mandat avait été confié à Santé Québec en matière d'uniformisation de l'équipement et du matériel remis aux patients en crise suicidaire, soit le cœur même de la pétition.

« C'est une décision étonnante, troublante et profondément décevante. Cette demande est non seulement raisonnable, elle est conforme aux orientations de la Stratégie nationale de prévention du suicide 2022-2026, adoptée par ce même gouvernement. On ne peut pas tolérer que des vies soient mises en péril simplement parce que les règles changent d'un établissement à l'autre. La prévention du suicide ne devrait jamais dépendre d'un code postal », a déclaré le député Joël Arseneau.

Le refus d'ouvrir cette discussion en Commission prive le Québec d'un débat nécessaire, croit-il. « La voix des 2400 signataires mérite mieux. La sécurité des personnes en détresse psychologique mérite mieux. Il est encore temps, pour le gouvernement, de corriger le tir », conclut le député du Parti Québécois.

— 30 —

SOURCE : William Fradette, Aile parlementaire du Parti Québécois
William.fradette@assnat.qc.ca | 418-487-4500